

PAGES

MANQUANTES

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

10^{ME} ANNÉE. SAMEDI, 20 AOUT 1892. VOL. XX, No 8.

SOMMAIRE :

I Onzième dimanche après la Pentecôte. — II Lettre de N. T. S. P. le Pape Léon XIII sur Christophe Colomb, (suite et fin) — III Les écoles du Nord-Ouest. — IV Portrait du Pape. — V La musique à l'Eglise. — VI Une belle profession de foi. — VII L'hospice St-Jean de Dieu, (suite et fin). — VIII L'expérience. — IX Chronique. — X Aux prières.

ONZIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

« Jésus commença par le prendre à part, hors de la foule. »

I. Notre-Seigneur, dans la guérison du sourd-muet, fait plusieurs actions mystérieuses et significatives. Il commence par le conduire à part, loin de la foule. Et en effet, tout homme qui aspire à être divinement guéri, doit se retirer dans la solitude où la voix de Dieu se fait entendre au cœur ; car dans le monde l'esprit se dissipe ; l'attention se disperse ; et des influences contraires sollicitent la volonté ; en sorte que l'âme tout entière se répand sur tout ce qui l'entoure, tandis que, resserrée et recueillie dans la retraite, elle concentre ses forces spirituelles ; elle s'élève et s'élançe jusqu'au ciel. La voix de Dieu, souffle suave et paisible, ne se mêle point au bruit des agitations humaines ; elle ne parle que lorsque les autres voix se taisent ; elle aime le silence et le mystère, comme l'oiseau harmonieux qui ne chante que la nuit.

Excitons en nous l'amour de la solitude, puisqu'elle est une condition de notre sanctification.

II. La foule, du milieu de laquelle Notre-Seigneur fait sortir le sourd-muet, représente, selon saint Jérôme, la multitude des pensées et des imaginations qui assiègent habituellement notre esprit. Il faut s'en dégager pour goûter les grâces délicates de la solitude. Mais la vraie solitude consiste moins dans l'isolement que dans le recueillement. En vain on chercherait le repos dans les déserts, si l'on y apportait les images, les souvenirs et les échos du monde. C'est assurément la plus heureuse des vocations que d'habiter avec Jésus-Christ sur la montagne ; mais cette vocation n'est douce et vivifiante que lorsqu'on y conserve le recueillement du cœur. « Qui me donnera les ailes de la colombe, disait David au Seigneur, pour que je m'envole et me repose en vous ? » (PsLIV)

LETTRE DE N. T. S. P. LE PAPÉ LEON XIII

Aux Archevêques et Evêques d'Espagne, d'Italie et des Deux Amériques

Sur Christophe Colomb

(Suite et fin)

C'est pour cette raison qu'après avoir découvert, à l'aide de la science astronomique et des documents anciens, que de vastes espaces de terres, jusqu'ici complètement inexplorés, s'étendaient vers l'Occident au delà des bornes du monde connu, l'idée de cette grande multitude plongée dans les ténèbres lamentables, adonnée à des rites insensés et aux superstitions de vaines divinités, se présentaient à lui. Il est malheureux de vivre misérablement et avec des coutumes féroces ; il est encore plus malheureux d'être privé de la connaissance des choses essentielles, et d'ignorer un Dieu unique et vrai. Envisageant tout cela en lui même, il demanda tout d'abord à propager en Occident le nom chrétien, les bienfaits de la charité chrétienne : ce fait est surabondamment prouvé par toute l'histoire de l'événement. Lorsqu'en premier lieu, il alla supplier Ferdinand et Isabelle, souverains d'Espagne, pour les déterminer à ne pas craindre de se charger de l'entreprise, il leur exposa le motif : *Leur gloire s'accroîtrait jusqu'à devenir immortelle, s'ils décidaient de porter le nom et la Doctrine*

de Jésus Christ dans d'aussi lointaines régions. Et lorsque non longtemps après ses vœux furent exaucés, il atteste vouloir obtenir de Dieu, que ses souverains soutenus par son aide et, sa grâce, persévèrent à faire pénétrer l'Évangile sur de nouveaux rivages et dans de nouvelles terres.

Au pape Alexandre VI, il s'empresse de demander des missionnaires, dans des lettres où se trouve exprimée cette pensée : *J'ai le ferme espoir de pouvoir, un jour, avec l'aide de Dieu, protéger au loin le très saint nom de Jésus et son Évangile.* Aussi débordait-il, ce semble, de joie, lorsqu'à son premier retour des Indes à Lisbonne, il écrivait à Raphaël Sanchez, *que l'on devait rendre à Dieu d'immortelles actions de grâce de lui avoir, dans sa bonté, accordés de si étonnants succès ; que Jésus-Christ devait se réjouir et triompher sur la terre comme au ciel, à l'approche du salut des nations inhombrables qui, auparavant, couraient à la mort.* Si l'on conseille à Ferdinand et à Isabelle de ne permettre qu'aux chrétiens catholiques l'accès du nouveau monde, et l'établissement du commerce avec les indigènes, il en donne cette raison, *qu'il n'a cherché dans sa laborieuse entreprise que l'accroissement et l'honneur de la religion chrétienne.* Et cela était parfaitement connu d'Isabelle, qui mieux que personne, avait pénétré la pensée de ce grand homme ; bien plus, il est constant que cette femme si recommandable par la virilité de son génie et la grandeur de son caractère, partageait pleinement le même dessein. Car elle avait dit de Colomb qu'il devait courageusement se livrer au vaste océan *pour accomplir, en l'honneur de la gloire divine, une entreprise tout à fait insigne.* Et à Colomb lui-même, après son retour, elle écrit que les dépenses qu'elle avait faites et était disposée à faire pour ces mêmes expéditions dans les Indes, étaient d'excellents placements, car il en devait sortir l'agrandissement de la catholicité.

Au reste, en dehors du motif supérieur à tout motif humain, où aurait-il pu puiser la constance et le courage à supporter tout ce qu'il a dû endurer et souffrir jusqu'au bout ? c'est-à-dire les avis contraires des savants, le refus des princes, les terribles tempêtes de l'océan, les veilles assidues où il a plus d'une fois perdu l'usage de la vue. Ajoutez les combats avec des barbares, les infidélités des amis et des compagnons, les conspirations criminelles, la trahison des envieux, les calomnies des détracteurs et les chaînes imposées à l'innocence. Il eût nécessairement succombé à de si grandes peines, s'il n'eût été soutenu par la conscience de la

magnifique entreprise qu'il considérait comme devant être glorieuse au nom chrétien, et salutaire à d'innombrables multitudes.

Les circonstances du temps prêtent une lumière merveilleuse à ce fait. Christophe Colomb a ouvert l'Amérique à l'époque où une grande tempête allait fondre sur l'Église. Autant donc que l'homme peut juger les voies de la Providence divine d'après l'issue des événements, c'est vraiment une prévoyance particulière de Dieu qui semble avoir fait naître cet homme, la gloire de la Ligurie, pour alléger les dommages qui menaçaient en Europe le nom catholique.

C'était assurément la tâche et l'œuvre de l'Église d'amener la race des Indiens aux institutions chrétiennes. Cette tâche, qui fut ébauchée dès le commencement, elle persista à s'y appliquer avec un perpétuel dévouement et elle la continue en s'avancant dans ces derniers temps jusqu'aux extrémités de la Patagonie. Cependant Christophe Colomb, assuré d'arriver le premier, et d'assurer des voies à l'Évangile, et complètement absorbé par cette pensée, employa tous ses efforts dans ce but, n'entretenant rien à peu près, s'il n'avait la religion pour guide, la piété pour compagnie. Nous rappelons des faits connus de tout, mais bien propres à montrer son esprit et son cœur. Sans doute, lorsque les Portugais et les Génois le forcèrent à partir sans avoir achevé son œuvre et qu'il se fut retiré en Espagne, derrière les murailles d'un couvent, il nûrit, avec le concours et les conseils d'un religieux, disciple de Saint-François d'Assise, un grand projet de conquête qu'il avait médité.

Quand enfin, après sept années révolues, il va retourner sur l'océan, son premier soin est de purifier son âme : il supplie la Reine du ciel de favoriser son entreprise et de diriger sa course, et il ordonne de ne pas mettre à la voile avant d'avoir imploré le nom de la Très-Sainte Trinité. Peu après, en haute mer, au milieu des fureurs des eaux, des cris des rameurs, il garde sa constante tranquillité d'âme, confiant en Dieu. Son but est démontré par les nouveaux noms qu'il a donnés aux nouvelles îles ; dès qu'il a abordé à l'une d'elles, il adore humblement le Dieu tout-puissant et n'en prend possession qu'au nom de Jésus-Christ. Quels que soient les bords auxquels il touche, il n'a rien de plus pressé que de planter sur le rivage l'image de la croix sainte ; le nom divin du Rédempteur qu'il avait fait si souvent retentir en pleine mer au murmure des flots grondants, il l'apporte le pre-

mier à de nouvelles îles, et c'est pour cette raison qu'à Haïti il commence à bâtir, en construisant une église, et inaugure les solennités populaires par de pieuses cérémonies.

Voilà donc le but que se proposait et la conduite que tint Christophe Colomb dans des contrées d'une vaste étendue de côtes et de terres à reconnaître, inexplorées jusqu'à ce jour et incultes, et dont pourtant, la civilisation, le nom et les richesses ont crû, par une marche rapide, jusqu'au point où nous les voyons. Dans tout cet événement, la grandeur de l'action, l'efficacité et la diversité des bienfaits qui en sont résultés, invitent à glorifier l'homme, en lui accordant un souvenir de reconnaissance et en lui rendant toutes sortes d'honneurs ; mais avant tout, il est nécessaire de reconnaître et de révéler très spécialement la volonté et les desseins de la Providence, à qui obéissait l'inventeur du nouveau continent et dont il était l'instrument conscient.

En conséquence, pour célébrer dignement et conformément à la vérité, les fêtes en l'honneur de Christophe Colomb, la sainteté de la religion doit s'ajouter aux honneurs des solennités civiles. Jadis, à la première nouvelle du fait, on rendit des actions de grâces publiques au Dieu immortel et très bon, sous la conduite du Pontife Suprême. Nous jugeons qu'il faut en agir de même aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire de l'événement si heureux.

Aussi ordonnons-nous que, le 12 octobre ou le dimanche suivant, si l'ordinaire du lieu en décide ainsi, dans toutes les églises cathédrales et collégiales d'Espagne, d'Italie et des deux Amériques, on célèbre après l'office du jour une messe solemnelle de la *Très-Sainte Trinité*. Pour les nations autres que celles qui sont énumérées ci-dessus, nous avons l'espoir que, grâce à l'initiative des évêques, les mêmes solennités auront lieu, car il convient que tous célèbrent pieusement et avec reconnaissance ce qui a profité à tous.

En gage des faveurs divines et en témoignage de Notre bienveillance paternelle, nous accordons très affectueusement en Dieu à vous, vénérables frères, à votre clergé et à vos peuples, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 19 juillet de l'année 1892, la quinzième de Notre Pontificat,

LEON XIII, PAPE.

LES ECOLES DU MANITOBA

Le jugement du Conseil Privé, dans la cause des écoles du Manitoba, nous est parvenu.

Le télégraphe ne nous avait point trompés : les ennemis de notre nationalité et de notre foi triomphent ; la décision de la Cour Suprême est renversée ; l'acte passé par le gouvernement Greenway, sur la proposition du procureur général, M. Martin, est déclaré valide ; les écoles séparées du Manitoba sont abolies.

C'est à-dire : Manitoba aura désormais des écoles publiques, écoles neutres d'où tout exercice religieux sera banni, et dont les livres devront être approuvés par un bureau d'aviseurs.

Et tous les citoyens, catholiques comme protestants, seront tenus de payer une taxe pour la construction et l'entretien de ces écoles.

Ce jugement, très élaboré, frappant par son apparenté modération, porte, en réalité, atteinte à ce que toutes les lois humaines ne peuvent nous empêcher d'appeler un droit sacré : le droit des parents dans l'éducation de leurs enfants ; il blesse au cœur tout un peuple, loyal sujet de Sa Majesté ; il établit, au sein d'une province jusqu'à ce jour heureuse et prospère, un état de choses qui, en d'autres pays, a créé des misères profondes ; il soumet la minorité au pouvoir du nombre ; il oppose nécessairement une race à une autre race ; il ouvre une ère de lutte, et de la plus terrible des luttes : celle qui se livre sur le terrain de la nationalité, de la langue et de la religion.

Pourtant, que stipulait l'acte du Manitoba de 1870 ?

Il disait :

« Clause XXII. Dans la province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, *sujettes et conformes aux dispositions suivantes.*

(1) Rien, dans ces lois, ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union, par la loi ou par la coutume, à aucune classe particulière de personnes, dans la Province, relativement aux écoles séparées. »

Et commentant cet acte, le conseil d'Instruction publique du Manitoba disait :

« A l'époque de l'Union, les catholiques résidant au Manitoba avaient, sinon par la loi, au moins par la coutume, l'usage et la

jouissance d'écoles séparées, sous le contrôle des autorités ecclésiastiques catholiques, où leurs enfants recevaient l'instruction religieuse, conjointement avec les autres écoles. »

Le Conseil Privé d'Angleterre rejette cette prétention. Que les catholiques aient leur écoles, s'ils le veulent, on ne leur en conteste par le droit, pourvu qu'ils contribuent, comme tous les autres citoyens, à la création et à l'entretien des écoles publiques décrétées par la loi. Les catholiques, dit-on, ne peuvent se plaindre de perdre aucun privilège établi par la coutume, avant que Manitoba fût érigé en province, et ils n'ont aucun droit à faire valoir.

N'est-ce pas aller contre les faits, et n'est-ce pas consacrer l'injustice ?

On sait, en effet, que les protestants — (exceptons les anglicans qui, comme les catholiques ont protesté contre la loi — seront entièrement satisfaits de ces écoles neutres, contruites à leurs frais et aux frais des catholiques, tandis que les catholiques ne pourront jamais consentir à y envoyer leurs enfants.

A qui la faute, a-t-on demandé ? A la loi ? Non, mais aux croyances religieuses qui empêchent de bénéficier de la loi.

Et les croyances religieuses, qu'en faites-vous donc ? Ne sont-elles pas les premières choses qu'il convient de respecter dans un pays libre, où l'on proclame l'égalité de tous les citoyens ?

Oui, nos ennemis peuvent chanter victoire. Ils la chantent, depuis quelques jours, en des termes qui nous blessent profondément.

La cause de nos frères du Manitoba est notre cause ; avec eux nous ressentons l'injustice et l'affront.

Dans cette question si grave, ce n'est pas sur un texte de loi que nous voulons épiloguer. Ce qui nous frappe, c'est que, dans une province sœur de la nôtre, une majorité anglaise et protestante a tenté, au moyen d'une loi, d'écraser la minorité catholique et française.

Elle a réussi pour le moment.

Mais tout n'est pas perdu.

Il y a encore, nous l'espérons, des hommes justes et courageux sur qui nous pouvons compter pour la restitution de nos droits.

Et si les hommes nous font défaut, Dieu ne nous abandonnera pas. Il est plus fort que tous les potentats de ce monde.

Et, quoi qu'il arrive, nous pouvons assurer ceux qui nous insultent et nous méprisent aujourd'hui, que les écoles catholiques

du Manitoba continueront de subsister et que rien ne déracinera du cœur des Canadiens l'amour de leur langue et de leur foi.

P. N. BRUCHÉSI, chan.

PORTRAIT DU PAPE

Nous trouvons dans un journal de Paris le portrait suivant de Sa Sainteté Léon XIII.

« Très pâle, très droit, très mince, à peine accessible au regard, tant il reste peu de matière terrestre en cette gaine de drap blanc, le Saint-Père siège, au fond de la pièce, dans un vaste fauteuil adossé à une console que surmonte un Christ douloureux.

La lumière, venant de face, tombe d'aplomb sur cet admirable visage de prélat latin, en fait ressortir les méplats, les finesses de modelé, la structure « primitive », au sens pictural du mot, vivifiée, animée, galvanisée pour ainsi dire par une âme si juvénile, si vibrante, si combative pour le bien, si compréhensive des misères morales, si pitoyable aux détresses physiques, que le regard étonné semble une aube miraculeuse surmontant un déclin de jour...

L'incomparable portrait de Chartran peut seule donner une idée de cette acuité de vision. Mais encore est-il d'un éclat un peu bien sculptural ; et toute la pourpre qui flamboie derrière la soutane neigeuse met-elle aux joues un reflet, aux prunelles une étincelle qui s'adoucissent dans la réalité.

Pour rendre mon impression, je dirai que j'ai trouvé le Pape « plus blanc » ; d'un rayonnement plus intime et plus émouvant moins souverain, davantage apôtre — presque aïeul !

Une bonté attendrie, timide, semblerait-il, et tapie dans la moue des lèvres, se dénonce seulement dans le sourire. Et en même temps, le nez long, solide, révèle la volonté, une volonté inflexible — *qui sait attendre !*

Léon XIII ressemble aux modèles du Pérugin et à tous ces portraits de donateurs qu'on voit dans les tableaux de sainteté, sur les vitraux des antiques cathédrales, agenouillés, de profil, en leurs habits de laine, les doigts allongés et humblement joints, parmi les apothéoses, les natiuités, le triomphe des saints et la gloire de Dieu.

Il me paraît aussi incarner les armes de sa maison, le blason des Pecci, avec sa taille aussi svelte, aussi altière que le pin qui se silhouette en î sur le ciel bleu, et, entre ses paupières, cette clarté d'étoile matutinale et précurseuse d'aurore qui tremble à la cime du grand arbre héraldique.

Mais ce qui, presque autant que le visage, attire et retient l'attention, ce sont les mains ; ces mains longues, fines, diaphanes, d'une pureté de dessin incomparable ; des mains qui semblent, avec leurs ongles d'agate, des ex-voto d'un ivoire très précieux, sortis, pour quelque fête, de leur écrin.»

LA MUSIQUE A L'EGLISE

Dernièrement dans une réunion de quelques amis, on parlait musique et particulièrement musique d'Église. Un des interlocuteurs défendait le P. Lambillotte, dont les « airs », disait-il, sont aussi religieux que les morceaux exécutés au jourd'hui par certains maîtres de chapelle et bien autrement *gais*.

Voici la réponse que lui fit un homme compétent ; nous l'avons retenue, car elle nous a semblé exprimer fidèlement les vrais principes en cette matière :

« Vous appelez religieux? la musique du P. Lambillotte avec ses accents et ses floritures de théâtre ? Vous trouvez édifiants des motets dont on ferait, rien qu'en supprimant les paroles, de véritables airs de danses ? Savez vous sur quel air est chanté un certain *Regina cœli* fort en vogue dans quelques unes de nos missions d'éducation ? Sur un air de valse, une véritable valse pour les habitués d'un jardin public à Paris. Je pourrais vous citer l'auteur de cette mystification.

Quand le gros public a dit : *c'est gai*, soyez certain qu'il a rencontré son idéal en fait de musique d'église comme de musique de salon ou de théâtre. Aussi, certains maîtres de chapelle et organistes acceptent trop aisément ces messes au style échavélé, et ces petites récréations de toute provenance en guise de graduels et d'antiennes. Ils respectent tout au plus la messe de *Requiem*, le moment de l'élevation, et encore !

Je ne vois rien pourtant, ni dans les cérémonies, ni dans le texte liturgique qui ne soit grave et digne.

Que vous dire de ces airs empruntés à l'opéra, au répertoire des salons : Le Trouvère, l'Eloge des larmes et l'Adieu de Schubert, *Last rose of summer*, *Home sweet home*, etc., sur lequel on chante le *Tantum Ergo* et d'autres hymnes liturgiques ? Est-ce que l'Eglise ne prohibe pas formellement de pareilles adaptations ?

Quel mauvais goût dans ces accords improvisés sur le plainchant qu'on entend trop souvent dans les collèges, les pensionnats et les confréries ! Vous appelez accords ces parties de tierces fades et monotones, à la fois contraires aux lois de l'harmonie et à l'unité de sentiment que doit exprimer le chant collectif ?

Que d'abus à réprimer encore dans l'unisson même du plainchant, avec ces notes saccadées, les sons de la gorge, tels que les échangés en *ais* et autres prononciations défectueuses dont la liste serait trop longue.

Une réforme est évidemment urgente et nous devons féliciter les maîtres de chapelle qui l'entreprennent.

D'introduction trop récente encore pour être comprise de tous, cette réforme deviendra bientôt générale.

Tous les amateurs, uniquement formés par les romances à la mode, les fanfares, les pianos, sont de votre avis sur la musique, parce qu'ils ne l'ont entendue que mal interprétée, ou n'ont pas voulu l'entendre du tout. *Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.*

Ces amateurs suivent les bons concerts, quand il y en a, mais pour causer à haute voix aux passages les plus intéressants, moyen, comme vous le voyez, très efficace et fort en usage au Canada pour se former le goût. Aussi que de jugements ridicules portés, avec un aplomb imperturbable, sur l'art et les artistes, jugements précédés, cela va sans dire, du petit boniment : « Je ne m'entends guère en musique, mais je trouve que..... »

Plaisanterie à part, quand il ne s'agit que de musique profane, les goûts et préférences plus ou moins justifiés de chaque amateur importent relativement assez peu, mais en fait de musique religieuse, il est une autorité qui tranche nettement la question, et cette autorité c'est l'Eglise, seul juge de la convenance comme de la qualité des œuvres musicales affectées à son culte.

L'Eglise, en effet, règle la forme de ses temples, le sujet de ses tableaux, les détails de sa liturgie. Elle choisit pareillement

ses chants pour la composition desquels elle possède, comme pour tout ce qui regarde le culte, des types invariables de perfection idéale.

Ainsi le plain chant nous est-il parvenu au travers des siècles, conservant, malgré des vicissitudes et même des variantes, ce caractère qui le distingue de l'art mondain ; ainsi la musique figurée ou moderne a-t-elle son type de convenance religieuse dans le style de Palestrina. C'est dire qu'une œuvre musicale, même la plus belle, ne saurait être admise dans nos offices, si elle nous enlève, tant soit peu, au recueillement. »

Selon nous, on ne pouvait mieux dire, la critique est parfaitement juste et mérite d'être méditée ! Plaise à Dieu que la réforme demandée ne se fasse pas trop attendre !

BELLE PROFESSION DE FOI

Il y a plusieurs semaines, M. l'abbé Delafosse, vicaire général, comparaisait devant le tribunal correctionnel de Rennes, en France, poursuivi pour un discours prononcé à l'occasion de l'inauguration de diverses écoles libres du diocèse.

Après l'interrogatoire, M. l'abbé Delafosse a prononcé la déclaration suivante.

« M. le président, Messieurs,

« Si ma personne était seule en cause, je serais seul ici devant vous, et je me bornerais à vous dire : vous avez entre les mains le petit livre où mes paroles sont fidèlement reproduites ; j'ai parlé suivant ma conscience : prononcez suivant la vôtre. Je n'en désire pas davantage.

« Mais ma personne n'est rien ici. Il s'agit des droits de la vérité religieuse, et puisque à mon occasion, ces droits peuvent être discutés, il importe qu'ils soient mis en pleines lumières.

« C'est ce que fera tout à l'heure mon honorable défenseur. Il vous parlera en juriconsulte, moi, je vais vous parler en prêtre.

« Il n'entre pas dans mes habitudes de décliner la responsabilité de mes actes ou de mes paroles ; dans la circonstance présente, je la revendique tout entière.

« J'ai dit la vérité, c'était mon droit et mon devoir. J'ai dit ça

vérité telle que l'enseigne l'Église catholique sur la question de l'école, comme sur tout autre point du dogme de la morale.

« C'était mon devoir, parce que ce serait de notre part une trahison de ne pas éclairer, sur les devoirs religieux, les populations chrétiennes, qui attendent de nous cette lumière et en ont d'autant plus besoin, qu'à l'heure présente, les prédicateurs de l'erreur abondent et se donnent carrière par la parole et par la plume.

« En disant la vérité, je crois avoir gardé la mesure de toutes les convenances. Sans doute, la vérité que j'ai dite, est forte de sa nature et je l'ai présentée sans déguisement et sans réticences ; mais on ne peut relever dans mon discours ni une parole insolente, ni un terme inconvenant.

« En disant la vérité, pourquoi n'y ajouterai-je pas ? je me suis tenu strictement sur le terrain religieux, et je ne pourrais être accusé d'avoir fait une incursion dans le domaine de la politique que par ce ux-là dont toute la politique serait de faire la guerre à Dieu.

« Dans ces conditions, Messieurs, je ne puis que maintenir devant vous les paroles par lesquelles se termine mon interrogatoire : je n'ai ni à retirer, ni à regretter une seule de mes paroles, qui toutes ont été prononcées par moi après mûre réflexion, en pleine connaissance de cause et en parfaite conformité avec l'exacte vérité de notre sainte foi.

« J'en accepte toutes les conséquences. »

M. Delafosse a été condamné à 200 francs d'amende.

C'est une noble profession de foi que nous nous faisons un devoir de publier.

L'HOSPICE ST-JEAN DE DIEU

(Suite et fin)

Nous tenons aussi à mentionner la bonne tenue des gardiens de l'asile, dont le personnel, autant qu'il nous a été donné d'en juger, nous paraît bien choisi.

Le corps médical, chargé du traitement des malades, comprend trois médecins attachés à la maison, désignés par les propriétaires de l'hospice : ce sont M. le docteur Bourque médecin en chef, M. le docteur Prieur et M. le docteur Barolet. Tous les trois habitent à la Longue-Pointe et le dernier réside à l'asile même,

L'admission et la sortie des patients sont ordonnées par le bureau médical, composé de trois médecins nommés par le gouvernement, qui sont actuellement les docteurs E. Duquette, F. X. Perrault et Devlin. Les inspecteurs de l'asile sont les docteurs Desaulniers, de Martigny, et M. Aylen.

Il nous reste pour terminer à parler du service religieux de l'hospice. Ici, l'aumônier a une double mission. Il est le directeur spirituel des sœurs de la Communauté, des sœurs tertiaires et des novices tertiaires, mais il est aussi chargé de donner les consolations religieuses aux malheureux placés dans l'asile. Ce qu'il faut de tact et de prudence dans ce poste, on le comprend du reste. M. l'abbé Leclerc qui, depuis 1877, remplit les fonctions d'aumônier en chef, était tout désigné par sa piété éclairée, son instruction étendue et sa grande charité pour cette délicate mission. Il a prouvé, dans maintes circonstances son dévouement à l'institution par ses conseils dont sœur Thérèse appréciait au plus haut point la sagesse. C'est à lui qu'incombe le plus souvent, l'obligation de recevoir les visiteurs ; son exquise urbanité lui rend facile cette partie de sa tâche.

Il est très heureusement secondé par l'abbé Choquette, second aumônier, et par l'abbé Prud'homme, ancien curé, qui l'assistent dans l'accomplissement de ses devoirs sacerdotaux.

L'hospice St-Jean de Dieu est sous la direction d'une sœur Madeleine du Sacré Cœur. C'est à l'école de son illustre devancière que s'est formée la supérieure actuelle. Nourrie de ses idées. Elle n'a, comme elle, qu'un but, alléger les souffrances des pensionnaires de l'hospice. *Que ferons-nous pour distraire nos malades ?* répétait souvent sœur Thérèse. Cette pensée est constamment présente à l'esprit de sœur Madeleine du Sacré-Cœur qui sait toujours trouver une solution satisfaisante. Comment parvient-elle à suffire aux détails, chaque jour plus compliqués, de cette multiple administration, c'est là le secret de Dieu, dans l'amour duquel elle puise sa force et son énergie.

Nous sommes arrivés à la fin de notre travail, qui nous a permis de montrer comment les sœurs de la Providence avaient rempli les prétentions de leur fondatrice.

L'histoire de ces communautés si dévouées, si pieusement conduites, n'est-ce pas la meilleure réponse aux attaques dont elles sont l'objet, mais dont aussi il ne faudrait pas grossir l'importance ?

L'asile de la Providence fondé par Mme Gamelin, après des débuts modestes, comprend aujourd'hui 58 maisons, dont 31 au Canada, 24 dans l'ouest des Etats-Unis, et 3 dans la Nouvelle Angleterre,

670 sœurs professes,

305 sœurs tertiaires,

106 novices.

Voilà ce qu'en moins de 50 ans, grâce à la charité publique, grâce au dévouement des sœurs, cette communauté a pu réaliser pour le plus grand bien des pauvres aliénés, des sourdes-muettes, des enfants orphelins, des incurables, des prêtres infirmes. Qui oserait dire que ce ne sont pas là de beaux états de service ?

L'EXPERIENCE

Un vieil indien, diocésain de Mgr Tissot, l'ancien évêque de Vizagapatam, voulait faire entendre qu'il était le cadet de son évêque, et il disait : « Monseigneur a une année d'expérience de plus que moi. »

Quelqu'un de ceux à qui l'on citait cette parole s'écria : « Je voudrais bien savoir ce que c'est qu'un homme d'expérience. » Et on lui répondit : « C'est l'homme qui a vu finir » — Le jeune homme voit des commencements, l'homme mûr voit se développer ce qu'il a vu commencer, le vieillard seul voit fini, oublié, inconnu même par les jeunes ce que, lui, il a vu commencer, lors qu'il était jeune.

Et celui, qui est aujourd'hui aux environs de quatre-vingts ans en a vu finir, — des hommes, des choses, des enthousiasmes, des fureurs, des modes, des tyrannies, des habitudes, des courants d'idées !

Il en a vu commencer avec tant de tapage, — et finir !

Et c'est ce qui explique sa tranquillité, lorsque les autres sont troublés. On lui dit : « Mais vous ne voyez donc pas ? » Il répond : « Oui je vois, mais cela finira. »

Archevêché de Montréal, 14 août 1892. -

Monsieur l'abbé J. B. Pelletier, Vicaire Général de Chicoutimi, décédé à l'Isle aux Coudres; était membre de la société d'une messe.

ALFRED ARCHAMBEAULT, chan.,
Chancelier.

CHRONIQUE

* * La première retraite pastorale s'est terminée ce matin au Grand Séminaire de Montréal. Elle a été prêchée par le R. P. Pichon, S. J. Monseigneur l'archevêque en a présidé les exercices.

* * La cérémonie de la bénédiction de la nouvelle église de Hull, qui devait avoir lieu le 21 de ce mois, est remise au 25 septembre.

* * Un décret pontifical convoque à Rome tous les abbés et prieurs des différents monastères de Trappistes, pour le commencement du mois d'octobre prochain. Le but de cette convocation est de travailler à la réunion des différentes observances, sous une règle uniforme. Le cardinal protecteur de l'ordre des Cisterciens présidera ces assemblées au nom du Saint-Père. L'abbé de Notre-Dame du Lac, le R. P. Dom Antoine partira pour Rome le 7 septembre prochain.

* * On a annoncé que le Pape était indisposé et avait suspendu ses audiences depuis plusieurs jours.

La *Voce della Verità* est autorisée à déclarer que ces bruits ne reposent sur rien.

* * On dit que S. E. le cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, a écrit aux archevêques et évêques d'Amérique, pour leur demander de régler la question des écoles paroissiales, dans un prochain synode.

* * Par le décès du cardinal d'Annibale, le Sacré Collège est réduit à cinquante-trois cardinaux, ce qui veut dire qu'il y a dix-sept chapeaux vacants. Il est très rare de constater tant de vacances, et cela surtout dans la curie romaine.

Il n'y a plus, en effet, que 24 cardinaux résidant à Rome, et bientôt le nombre des cardinaux étrangers sera de pair avec le nombre des cardinaux italiens.

* * D'après le *Courrier de Bruxelles*, le Saint-Siège aurait reçu des propositions du gouvernement anglais pour régler la situation en Ouganda. Les Anglais proposeraient de nommer une commission mixte, d'accord avec le Pape, pour examiner si la responsabilité du gouvernement anglais et de ses officiers est engagée:

* * Les dix-sept religieux de la Trappe de Sept-Fons (Allier), établis en Terre-Sainte il y a huit mois, près d'Amoas, où Notre-Seigneur se montra le jour de sa résurrection à deux de ses disciples, dont l'un se nommait Cléophas, ont déjà fait d'immenses travaux. Ils ont créé un jardin potager qui leur fournit leur nourriture. On sait que la règle des Trappistes leur interdit l'usage de la viande, des œufs, du poisson, du beurre. L'assaisonnement de leurs légumes n'est fait qu'avec du sel, de l'eau et de l'huile, s'ils en ont.

D'jà les novices commencent à arriver de France. Le monastère a ouvert une école de français pour les enfants des villages voisins. M. le consul de France à Jérusalem a eu, il y a quelque temps le plaisir d'entendre un de ces enfants lui dire un compliment bien tourné.

Selon le désir du Saint-Père, le P. Prieur a établi aussi un orphelinat pour former de bons agriculteurs. Les deux premiers enfants sont déjà admis.

* * Les catholiques d'Allemagne viennent de donner un nouveau et splendide témoignage de leur attachement au Souverain Pontife : trois mille d'entre eux, réunis à N.isse, ont fait parvenir au Souverain Pontife le 17 courant une dépêche contenant l'expression de leurs vœux.

A ces vœux, le Saint-Père a fait répondre par une dépêche de S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat : « Le Souverain Pontife a accueilli avec une paternelle affection les sentiments de respect et d'attachement des catholiques allemands réunis à N.isse ; il se réjouit en les voyant s'exciter fraternellement à la pratique de la piété et de la charité ; il implore pour eux l'abondant secours de la grâce céleste, afin que la foi et les bonnes œuvres soient de plus en plus prospères en Allemagne, et il accorde affectueusement à tous les congressistes la bénédiction apostolique.

« M. cardinal RAMPOLLA. »

AUX PRIERES

Dame Victoire Ouimet, épouse de feu T. Ethier, T. rr. b. nne.

VIN DE MESSE

Fabriqué par les RR. PP. Trappistes d'Oka.

Les RR. PP. Trappistes d'Oka ont déposé chez

M. ALBERT GAUTHIER, 1677 rue Notre-Dame.

leur vin de messe. M. Gauthier en est le seul propriétaire.
